

Séance du 9 février 1951

101

Les deniers suivants ont été établis :

serrurerie	84.083
Macommerie	141.915
Menuiserie	151.796
Peinture	150.018
Électricité	8.187 - 45 8.899

Honoraires des architectes

24.894

Le conseil décide que ces travaux seront exécutés par les cot-

150.193

fudicataires de l'entretien des bâtiments communaux, les crédits étant prévus au budget de 1950 et sollicite une subvention de l'état et du Département.

M. le Maire fait connaître au conseil qu'il convient de procéder au renouvellement de 3 titres de rente 3% provenant du legs Archange; appartenant à la Commune.

N° 185.517 section 9, de 1.000 francs de rente

N° 185.518 - 1.289 francs -

N° 185.519 - 500 francs -

dernière échéance acquittée le 1.1.1951

Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de ces 3 titres, et prie

M. le Préfet de bien vouloir approuver la présente délibération.

Le conseil, Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 1950, notamment article 8.

Considérant que l'Assemblée Générale du 4.2.51 ayant pour objet de projeter la dissolution de l'association syndicale Autorisé Villa des Deux Gares a obtenu le nombre d'adhésions suffisantes.

Donne un avis favorable à la dissolution de l'association qui a atteint son but.

Accepte que les fonds restant en caisse à la dissolution soient versés à la Caisse des Ecoles.

Le conseil prend acte de la correspondance dont il vient de lui être donné lecture. Lettre de remerciements de Mme Mme Lambert et de quelques soldats d'Indochine ayant reçu le colis de Noël.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de Reine et Vise, faisant connaître que l'Inspection d'Académie estime que la présence des poteaux de basketball dans la cour de l'Ecole des Garçons n'est pas plus dangereuse que les poteaux d'imprésario, par exemple.

Le conseil estime que cette lettre ne répond pas à la question posée, c'est à dire celle de la responsabilité de la commune en cas d'accident et demande à M. le Maire d'insister pour obtenir une réponse précise.

En réponse à la lettre de M. le Préfet en date du 22-1-1951, le conseil décide de renouveler pour une période de 15 ans, à partir du 27.6.51, l'engagement pris par la commune de subvenir aux dépenses prévues par l'article 32 du décret du 18 aout 1925, sur l'organisation des Corps de Sapeurs Pompiers.

M. le Maire expose que la commune, d'Orsay, a le bonheur de posséder un hôpital qui fournit des services importants et dirigés par des docteurs dont la compétence

Renouvellement de titres de Rentes

verso le 12 2 1951
Royaume 15 2 1951

Dissolution de l'Association Syndicale Autorisée Villa des 2 Gares

Correspondances

Sur de l'Ecole des Garçons

Sapeurs pompiers

verso le 12 février 1951
Royaume 21 février 1951

Gestion de l'hôpital Archangé

Séance du 9 février 1951

professionnelle est hors de pair.

Cet hôpital est le centre de la Ville d'Orsay et son influence s'étend au-delà de la Vallée de Chevreuse, avec l'industrialisation du plateau de Saclay qui produira dans la Vallée un apport de population assez considérable et l'établissement hospitalier sera appelé à jouer un rôle très important.

Dans sa séance du 8 février, la commission administrative a dressé une liste d'équipement qui comporte :

1° Achat de l'immeuble situé 44 rue de Paris pour servir au logement personnel, et non plus, comme le Conseil en avait été informé, pour les vieillards de l'hospice.

2° Construction d'une maternité moderne modèle, de 15 lits qui sera en bordure du boulevard Subsist, en partant de l'école Maternelle, pour être à proximité du transformateur électrique. En ce moment, la maternité se trouve mêlée aux services généraux, ce qui provoque la critique des services de la maladie; il n'y a pas en Seine-et-Oise, un service de maternité qui moins de décès et d'aussi bons résultats, bien que placé dans des conditions défavorables.

Cette maternité comportera l'examen des nourrissons, les examens périnataux, avec entrée du côté de l'hôpital, pour permettre une surveillance qui ne doit être relâchée.

3° Construction d'une morgue, car actuellement il n'y a que un emplacement pour déposer les corps, et qui n'est pas à convenir. Cette morgue comprendra deux frigorifiques, salle d'isolation, salle de dissection, Bureau du Médecin légiste.

4° La commission administrative a pensé qu'elle ne pourrait installer les vieillards que dans l'école Maternelle. C'est évident qu'à l'examen, cette enclave dans le terrain de l'hôpital, n'est plus acceptable. Elle devient alors trop petite. L'hospice serait ainsi transformé en un établissement à 30 lits au lieu de 30 existant actuellement.

L'école Maternelle, reconstruite, suivant les possibilités du legs Puel dans un emplacement plus approprié, pourrait être agencée suivant les meilleures conditions de vie actuelles.

5° transformation radicale de la cuisine, qui ne répond plus aux besoins de l'établissement.

6° Lorsque la maternité et les vieillards auront quitté l'établissement, cela donnera lieu à une redistribution et à une reorganisation complète de tous les services qui existent.

Les travaux peuvent être fixés à environ 40 millions. Différents établissements de crédit ont été consultés et le Crédit foncier propose de verser une première tranche de 10 millions, moyennant la garantie communale et qu'une réponse soit donnée avant le 31 Mars.

Actuellement, l'hôpital possède un service de radiologie qui peut

lier avec les meilleurs des hôpitaux de Paris. Il est dirigé par le Dr Perroy. L'agrandissement de ce service va commencer, car la salle actuelle ne comporte pas de vestiaire et dans une annexe, un poste de radiothérapie profonde sera installé. Il est à souhaiter que, dans l'avenir l'hôpital d'Orsay, soit désigné comme centre de dépistage du cancer. C'est donc un élément très important dans la vie de l'hôpital d'Orsay, que ce poste de radiothérapie.

M. Lambertie est heureux que le Conseil ait rejeté un projet qui consistait à acquérir la H.H rue de Paris, pour y transporter l'hospice, ce qui a obligé la commission administrative à établir un programme de construction d'un bloc hospitalier et l'on doit se réjouir que ce programme soit rationnel, avec l'utilisation des terrains disponibles.

Il est donc d'accord, sans réserve, comme l'indiquait M. Davory, qu'il sera procédé par tranches et selon les possibilités réelles et notamment en ce qui concerne le transfert à l'hôpital des bâtiments occupés par l'École Maternelle.

Le Conseil Municipal, après échange de vues, donne un avis très favorable au programme de la commission administrative et est disposé à accorder la garantie communale pour la réalisation de l'emprunt.

Le Conseil décide les versements de crédits suivants, pour permettre le règlement des dépenses de 1950 :

ch 1 art f -	Caisse des retraites	fr. 663
5 - 7 -	Service incendie, contingent communal	772
5 - 8 -	Matériel Incendie	4.989
6 - 14 -	Contingent protection santé publique	23.632
6 - 15 -	dépense antituberculeuse	34.972
8 - 2 -	Eclairage public	68.313
8 - 10 -	Frais gestion voirie urbaine	122.369
12 - 6 -	Allerances Bâtiments communaux	1f. 355
12 - 7 -	Entretien des pendules	75
12 - 8 -	Eclairage, chauffage bâtiments	16.722
13 - 26 -	fournitures scolaires	25.190
13 - 27 -	Chaudrage des écoles	135.140
9 - 5 -	Caisse des retraites voirie urbaine	31.764
		552.586

Crédits disponibles :

ch f. 1	Personnel voirie urbaine	102.586
f. 2	Sécurité Sociale	150.000 } 552.586

Habitations à loyer modéré M. le Maire donne lecture d'une proposition de la Société Anonyme d'habitations à bon marché "La Maison des anciens combattants", pour construction de groupes de logements destinés à la location simple sur le territoire de la Ville d'Orsay, avec participation du Centre d'essai des Motteurs et Hélices de Saclay.

Le programme comporte l'acquisition du terrain par la Ville d'Orsay et serait réalisé 90% à l'aide d'un prêt de la Caisse des dépôts et Consignations au taux de 2% remboursable en 65 ans.

Les 10% restants sont représentés par la valeur reconnue au terrain par

Séance du 9 février 1951

expertise, par des subventions gratuites ou des souscriptions d'actions de particuliers ou de collectivités publiques ou privées.

Pour un programme de 120 logements, la dépense totale serait de 240 millions.

En résumé, la Ville devrait :

- 1: Apporter le terrain à la Société
- 2: donner sa garantie financière à l'emprunt à contracter, des dépôts et consignations, sur le modèle établi par cette administration.

En échange de l'apport du terrain, la ville recevrait un certificat d'actions de la Société, à titre concurrence de la valeur reconnue à l'encontre-partie de la garantie financière, la Société devrait consentir l'héque de premier rang à la Ville sur le terrain.

D'après l'étude de cette proposition, cette opération ne procurerait à la ville que 20 logements et elle n'aurait pas le droit de gestion. Elle peut donc s'engager à garantir les emprunts pour une gestion dont n'aurait pas le contrôle.

Si le conseil municipal décidait de faire quelque chose pour lutter contre la crise du logement, il ne serait pas nécessaire de passer par une loi et y aurait lieu de créer un office municipal d'habitations à bon marché sur lequel la commune aurait un droit de regard.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition "Maison des Anciens Combattants".

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 0^h 30.

~~Amable et régulier~~ ~~Chiffre~~ ~~Pla~~
~~Honoré~~ ~~Le Baïch~~ ~~Le~~
~~Le Baïch~~ ~~Le~~
~~Gauvin~~ ~~Le~~ ~~Le~~

On vingt trois fevrier mil neuf cent cinquante et un, convocation conseil municipal à la Mairie d'Illzay, pour le Mercredi 28 fevrier 1951 à l'effet d'y délibérer sur les questions aporées à l'ordre du jour.

Le Maire





Seance du 28 fevrier 1951

Le vingt huit fevrier mil neuf cent cinquante et un, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Urtay, bien ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barrié, Maire.

Étaient présents : M. M. Barrié, Maire, Degouy, Chaffiot, adjoints, Lamberte, Andlauer, Galland, Barbier, Blot, Fauzy, Maurey, Vincent, Chasseray, Riant, Lemaine, Mme Lemaine.

Excuses : M. M. Guillemond, Savory, Lannat, Guaydier.

Le conseil choisit comme secrétaire M. Riant lequel donne la lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adapté à l'unanimité, après rectifications suivantes, 1^e présentation du budget : préciser que l'augmentation de 20% des cotisations est tout juste nécessaire à couvrir l'augmentation des dépenses du personnel.

2^e travaux à l'école maternelle. Noter que les crédits sont prêvus à l'exercice 1950 et non à celui de 1951 et préciser que les travaux ont été décidés en 1950, c'est à dire antérieurement à la séance du 28.2.1951.

M. le Maire dépose sur le bureau le dossier de l'enquête qui a eu lieu du 16 au 28 fevrier, pour : 1^e déclaration d'utilité publique de l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement d'un bassin de natation. 2^e Cession de ces terrains à la commune par voie d'expropriation.

Il y a lieu de considérer que les observations faites pendant l'enquête se classent en deux catégories : 1^e les considerations d'ordre technique, n'existant pas, puisque le conseil, en choisissant le terrain, s'est uniquement inspiré des conseils donnés par les techniciens.

2^e Priorité d'un projet d'éclairage public, qui rentre dans les attributions du conseil municipal et n'a pas à être pris en considération pour la déclaration d'utilité publique d'un projet qui a déjà été décidé par cette assemblée.

Le conseil, après en avoir délibéré, est d'accord pour ne pas retenir ces observations, étant donné qu'il a déjà examiné attentivement le projet et persiste dans sa demande de déclaration d'utilité publique et expropriation des terrains.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'ingénieur Vicinal, qui est d'avis que le renouvellement du revêtement des rues Bousquier et Vernier paraît s'imposer. En effet, d'après lui, la première couche, n'est qu'une opération préparatoire d'accrochage de la seconde. M. le Maire est chargé de demander au technicien de garantir que la deuxième couche de goudron tiendra sur toute la surface de la chaussée.

Le conseil prend acte de la lettre de M. le Préfet, en date du 14 fevrier, faisant connaître que M. l'Inspecteur d'Académie confirme que la responsabilité de la commune ne serait aucunement engagée si un accident se produisait du fait de la présence des poteaux de basket-ball dans la cour de l'école.

Goudronnages

Installation de deux po-

raisons de basket-ball

Séance du 28 février 1951

des garçons -

M. le Maire espouse que l'entreprenem qui a fait pour le curage du Parc d'Orsay a été surpris par des arrivées subites d'eau, consécutives à des pluies torrentielles et que le tuyau d'écoulement des eaux du petit bassin a un diamètre insuffisant, il devrait être remplacé par un tuyau de 60 cm sur une longueur de 4 à 6 mètres, soit une dépense de 29.000 francs environ. Le Conseil municipal est d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 15 -

~~G. Voyer~~ ~~Chappuis~~ ~~Bléger~~ ~~Alle~~
~~Durand~~ ~~C. Barre~~
~~Boisard~~ ~~Delair~~ ~~Leclercq~~
~~Palut~~ ~~Guillemaud~~ ~~J. Voyer~~
~~Maury~~ ~~Guaydier~~

Séance du 11 Mars 1950

Election de la Rosière

Le dimanche 11 Mars 1950, à 11 heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ces séances de présidence de M. Barre, Maire -

Étaient présents : M. M. Barre, Dugay, Guillemaud, Chappuis, Barber, Blot, Foy, Maury, Vincent, Davory, Lemoine, Mme Lemoine, Guaydier.

Absents = M. M. Lamberde, Laurat, Andlauer, Chastellain

Et les Notables invités qui ont répondu à l'appel de M. M. Dupré, Fallot, Schuster, Simon, Colin, Vaudron, Fabre, Chauvin

Le Conseil étant composé comme il est dit ci-dessus, après avoir entendu lecture de l'article 6 du testament de M. l'archange, relative à l'élection de la Rosière, et de la liste de candidature pour 1950 comprenant 1 candidate :

Melle Beaumont Simone, née le 9 décembre 1925 à Orsay, domiciliée chez ses parents, 6 passage du chemin de fer - femme de ménage Mme Aubin, 10 rue de Cantabœuf - Salaire 8.000 francs par mois, la prie est maison, la mère lavouse, 1 veuve de 26 ans mariée à Aubin de 18 ans, malade. La famille réside à Orsay depuis 1950

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donnent les résultats suivants : Votants 22.

Melle Beaumont a obtenu 91 voix.

1 Bulletin blanc

Mademoiselle Beaumont ayant obtenu la majorité des suffrages est déléguée Roseau de 1951.

Le couronnement est fixé au 6 Mai -
et tout signe les membres présents -

~~E. Moro~~ ~~G. Chaffot~~ ~~J. Guillemand~~ ~~H. Degauq~~ ~~P. Balle~~
~~J. Dauvin~~ ~~S. Lemoine~~ ~~M. Barillier~~ ~~J. Vincent~~ ~~J. P. Génin~~
~~J. L. Lemoine~~ ~~D. Blot~~ ~~J. F. Lemoine~~ ~~J. Bache~~ ~~J. P. Guaydier~~
~~A. Lemoine~~ ~~J. Dauvin~~ ~~J. Lemoine~~ ~~J. Bache~~ ~~J. P. Guaydier~~
~~J. Lemoine~~ ~~J. Lemoine~~ ~~J. Lemoine~~ ~~J. Bache~~ ~~J. P. Guaydier~~

Le vingt deux mars mil neuf cent cinquante et un, convocation du conseil municipal pour le 30 Mars 1951 à la Mairie d'Illisy, à 21^h, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

La Mairie.



Séance du 30 Mars - 1951

Le trente mars mil neuf cent cinquante et un, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Illisy, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barre, Maire.

Etaient présents : M. Barre, Maire, Degauq, Guillemand, Chaffot, adjoints Lamberte, Dauvin, Lemoine, Andlauer, Galland, Barbier, Blot, Faisig, Guaydier Maurey, Vincent, Chasseray, Lemaine.

Excuses : Mme Lemaine, M. Riant.

Le conseil choisit comme secrétaire M. Vincent, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire fait connaître qu'il a obtenu de M. l'Ingenieur vicinal l'assurance que la 2^e couche de goudronnage des rues Verrier et Boursier tiendra parfaitement sur la 1^e couche.

M. le Maire donne la parole à M. Degauq, rapporteur de la commission des finances.

Goudronnage des rues Verrier et Boursier

Séance du 30 Mars 1951

Eclairage du Boulevard Dubreuil

H 51
H 51
2 - 29

M. le rapporteur donne lecture de la lettre du 18 Mars 1951, de M. le préfet d'Orsay, relative au projet d'installation de l'éclairage public dans le boulevard Dubreuil.

M. le Préfet est d'avis que la commune aurait pu faire un appel d'offre éviterait de présenter, dans l'avenir, d'autres marchés de gare à gérer avec l'entreprise, en les justifiant par la nécessité d'uniformiser les installations.

Le conseil conformément à l'avis des commissions des finances et des travaux de poursuivre le projet tel qu'il est présenté; considérant que il n'est pas dans le de marceler un plan d'installation de la commune, mais de donner rapidement l'éclairage aux habitants, en éclairant un boulevard qui conduit à la gare, et qui est très fréquenté.

Le projet général d'éclairage public de la commune, que le conseil est décidé à ne sera pas réalisable en 1951.

Actuellement, les voies sont éclairées par des lampes branchées sur les murs particuliers, système peu pratique, surtout dans le boulevard Dubreuil où de grands espaces sans habitations.

Le conseil décide également de maintenir le marché passé avec la S.E.T.E. tripuis, qui a étudié le dossier technique des travaux et qui est très qualifiée d'installations.

M. le rapporteur informe le conseil qu'il est actuellement versé à M. Thomas, géomètre, les honoraires suivants pour établissement des rapports pour certificat d'urbanisme, pour les ventes de terrain, soit 110 francs, et pour arrêté d'urbanisme : 220 francs.

Le conseil décide de demander aux intéressés le remboursement de ce dont le montant sera encoursé par le Secrétariat de la Mairie, à partir de l'approbation de la présente délibération.

M. Thomas devra aviser M. le maire des augmentations de tarifs, afin de mettre au conseil municipal d'étudier le relèvement des indemnités demandées, particulier, à due concurrence des honoraires du géomètre.

M. le rapporteur donne lecture de deux demandes pour remboursement de frais scolaires : 1^e Ecole Lavoisier à Paris, 2^e Ecole Jules Ferry à Sailles.

Le conseil n'accepte pas ces demandes, les enfants des cours complémentaires des séries d'Orsay n'ayant pas les fournitures gratuites. Le conseil inscrit chaque an budget un crédit pour attribution de bourses aux enfants nécessiteux des complémentaires, pour permettre aux parents d'adresser une demande à la mairie.

M. le rapporteur espère à l'assemblée que les travaux d'aménagement des Tilleuls, qui se poursuivent actuellement, rendent nécessaire la réfection des bordures et du trottoir de la Mairie, travaux qui ne sont pas comprises dans la commission de l'entrepreneur.

Le devis de M. l'ingénieur des Ponts et Chaussées s'établit ainsi : Réfection des bordures et caniveaux : 100 m à 1.300 = 5.000

Remboursement des frais de rapports et alignements

Remboursement des fournitures scolaires

Aménagement de l'allée des Tilleuls

Envoyé le 10.03.1951
Reçu le 10.03.1951

Réfection de pavage de trottoir ; 1 Hm ² à 1.000 --	140.000
Raccord de chaussée, évaluation	11.800
total	202.000

Avant avis favorable des commissions des finances et des travaux, le conseil est d'accord sur ces travaux et décide à l'unanimité de faire un avenant au marché passé avec l'entreprise Brangeon. Le crédit sera pris au crédit prévu au budget pour entretien de la voirie urbaine en 1951.

M. le Maire fait connaître que la délibération du 9 février, décidant la mise au concours de l'avant-projet des travaux d'installation d'un bassin de natation, a été approuvée par M. le préfet de Seine et Oise, le 17 Mars 1951.

Le Conseil décide que les dossiers comprendront :

1 plan d'ensemble à l'échelle de 2 mm par mètre

1 coupe des bassins à l'échelle de 2 cm par mètre

1 plan du bâtiment, vestiaires, douches, échelle de 2 cm par mètre

1 coupe des bâtiments

1 vue en élévation du Bâtiment, vestiaires, douches

1 mémoire justificatif et descriptif sommaire des dispositions adoptées

Ils seront examinés par une commission composée de :

M. le Maire, président.

M. Godignon, Directeur départemental des Sports

M. l'Ingénieur des Ponts et chaussées

Architecte conseiller technique = M. Jean Demaret, 29 av. du
Pr Roosevelt à Paris.

M. M. des membres de la Commission des sports municipale

Les primes suivantes seront attribuées

1^{er} 30.000 ; 2nd 20.000 francs ; 3rd 15.000 francs. 4th 10.000 francs

On cas où l'auteur du projet désigné premier seraient retenus pour la direction et la surveillance des travaux, le prix attribué viendrait en déduction de ses honoraires d'architecte. Dans le cas contraire un crédit de 25.000 francs sera pris sur les dépenses imprévues pour compléter celui prévu au budget de 1951.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Gaz de France, en date du 28/2/51, faisant connaître que le service est d'accord pour prendre à sa charge 50% de la réfection du trottoir du Bd Dubrenel, après remplacement de la canalisation de gaz.

Le Conseil désire que le Gaz de France confirme qu'il s'agit de faire des travaux neufs et non de la remise en état du trottoir tel qu'il était avant le remplacement de la canalisation.

M. le Maire expose que la commission des travaux s'est rendue sur l'avenue St Laurent, pour examiner les travaux qui sont encore nécessaires, M. l'Ingénieur propose de recouvrir l'avenue, non pas avec de l'émulsion, mais avec un revêtement spécial antidérapant, similaire à celui appliqué sur la route de

Avenue St Laurent

Seance du 30 Mars 1951

Versailles au Guichet. Des précisions seront données ultérieurement.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 13.3.51 concernant le projet de dissolution de l'association syndicale automotrice des deux Gares.

Le Conseil décide que la Commune se substituera à l'association pour après dissolution, les redevances restant dues par les compagnies concessionnaires sur lesquelles 50% doivent être reversées à l'Etat, conformément à l'article 11 de la loi du 15 Mars 1928.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, en date du 28.3.51, relative au projet d'aménagement de la Crèche Saint Charles et du rapport de l'Ingenieur des T. P. E., sur ces travaux.

Le conseil est d'accord que la Commission des travaux revise à nouveau question, avec le concours de M. le Dr Lamiat. M. le Maire demande à la Direction de la Santé, le retour du dossier, pour une étude complémentaire.

M. le Maire donne lecture d'une circulaire de M. le Préfet en date du 11.3.51 concernant la révision des contrats de concession pour distribution du gaz.

Le conseil décide de demander la révision du contrat avec Gaz de France. Le conseil, considérant que un marché s'élevant à la somme de 400.000 francs a été passé avec la Société "Les concasseries de Grand Bourg" en juillet 1950 et approuvé par M. le Préfet, le 6 Septembre 1950, en vue de la fourniture de gravillons pour le goudronnage des voies urbaines communes.

Considérant que pour la réfection de l'avenue Saint Laurent, il est nécessaire d'effectuer des livraisons de gravillons qui n'étaient pas au dit marché; et que, en conséquence, le montant de ce marché n'est pas suffisant pour régler l'ensemble des dépenses.

Délibération : approuve l'avenant N° 1, passé avec la Sté les concasseries de Grand Bourg, portant à 680.000 francs, le montant du marché, le tout étant fixé à 400.000 francs.

M. Degaudy demande si l'éclairage ne pourrait pas fonctionner à 1 Mai. Le Conseil est d'accord d'arrêter le 15 avril, les crédits étant pris en conséquence au budget.

M. Degaudy demande que des félicitations soient adressées aux militaires qui ont transporté les usagers pendant les grèves des transports, avec beaucoup de dévouement, et de la façon la moins onéreuse pour les participants. S'assurer à ces félicitations.

M. Lambertie demande qu'une lettre soit adressée au Ministre des Postes et Télégraphes, pour la suppression du poteau téléphonique milieu du trottoir de la rue de Versailles depuis la Rue Vaubien.

M. Blot demande qu'il en soit de même pour la réfection des trottoirs de la rue de Paris; demander à plusieurs reprises dans

Dissolution association syndicale Villa des 2 Gares

Baixys 31 Mars 1951
R. 14 11 H 10 51

Aménagement de la Crèche St Charles

Contrat avec la Cie du Gaz

Avenue St Laurent, marché complémentaire

Baixys 31 Mars 1951
R. 14 11 H 10 51

Eclairage public

Transports militaires

P.C.G.